



DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
COMMUNE DE GUEBERSCHWIHR

4 PLACE DE LA MAIRIE
68420 GUEBERSCHWIHR
Tél. 03.89.49.31.05
Fax 03.89.49.34.01

PROCES-VERBAL

**des délibérations du Conseil Municipal de la
Commune de GUEBERSCHWIHR
de la séance du 13 novembre 2017**

Le treize novembre deux mille dix-sept à vingt heures quinze, le Conseil Municipal, légalement convoqué le huit novembre deux mille dix-sept, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle des séances de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Roland HUSSER, Maire.

Présents : M. Roland HUSSER, Maire, M. Rémy GROSS, M. François MAURER, adjoints au Maire. Mme Caroline GIUDICELLI, Mme Sylvie JAEGGY, conseillères municipales. M. Georges SCHERB (rentré au point n°3), M. Frédéric SELIG, M. Sylvain COSMO, M. Frédéric DUCASTEL, M. Eric LICHTLE, conseillers municipaux.

Ont donné procuration : M. Didier MAURER, conseiller municipal, à M. Sylvain COSMO, en cas de vote. M. Vincent WASSMER, conseiller municipal, à M. Roland HUSSER, en cas de vote. Mme Caroline PICOU-NOLL, à M. François MAURER, en cas de vote. Mme Marit RINNE, à M. Rémy GROSS, en cas de vote

Non- Excusé : M. Jean-Marc VOGT

Monsieur le Maire constate que la majorité des membres en exercice assiste à la séance et que le Conseil Municipal peut délibérer de façon valide.

Ordre du jour

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du 16 octobre 2017
3. Droit de Prémption Urbain (DPU)
4. Autorisation d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget M14 – 2018
5. Approbation de la « convention de répartition des charges d'entretien des RD en agglomération »
6. Dissolution du syndicat de la maison forestière Ph. GUINIER
7. Pétition pour défendre l'habitat social et ses locataires
8. Divers – info

1. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de nommer le secrétaire de séance et propose Mme Isabelle SIMONKLEIN, secrétaire de mairie, comme secrétaire auxiliaire.

**Le Conseil Municipal après délibération et vote à l'unanimité,
VU l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales complété par la loi
n°2004-809 du 13 août 2004 ;**

- ✓ désigne M. François MAURER, secrétaire de séance,
- ✓ désigne Mme Isabelle SIMONKLEIN, secrétaire de séance auxiliaire.

2. Approbation du procès-verbal du 16 octobre 2017

M. le Maire demande à l'assemblée s'il y a des observations à formuler quant au procès-verbal du 16 octobre 2017.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

✓ **approuve le procès-verbal du 16 octobre 2017.**

3. Droit de Prémption Urbain (DPU)

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune est destinataire de deux déclarations d'intention d'aliéner ou demandes d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le Code de l'Urbanisme.

Ces demandes concernent :

- La parcelle sise lieu-dit Neuweg cadastrée section 3 parcelle 355,
- Les parcelles sises route de Pfaffenheim cadastré section 5 parcelle 512/324 et 515/323.

Le Conseil Municipal, après délibération et vote à l'unanimité,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 09/04/2002 instituant le droit de préemption urbain,

ENTENDU l'exposé de M. le Maire,

✓ **décide de ne pas faire valoir le droit de préemption urbain pour les parcelles désignées.**

4. Autorisation d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget M14 – 2018

Le Maire expose qu'afin de permettre les paiements par les collectivités, l'article L1612-1 du CGCT l'autorise à engager et à mandater les dépenses de fonctionnement avant vote du budget dans la limite des inscriptions au budget de l'année précédente.

Une autorisation du Conseil Municipal est cependant nécessaire pour les dépenses d'investissement jusqu'à concurrence de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, principalement pour pouvoir honorer les paiements liés aux projets en cours ou en voie d'achèvement.

Cette autorisation porte sur les montants maximum suivants :

Chapitre 20 – immobilisations incorporelles : 8 036 €

Chapitre 21 – immobilisations corporelles : 10 400 €

Chapitre 23 – immobilisations en cours : 111 570 €

Les crédits utilisés seront repris au budget primitif 2018

Le Conseil Municipal, après délibération et vote à l'unanimité,

✓ **autorise M. le Maire à engager et mandater les dépenses d'investissements détaillées ci-dessus avant le vote du budget primitif 2018.**

5. Approbation de la « convention de répartition des charges d'entretien des RD en agglomération »

La convention « de répartition des charges d'entretien des RD en agglomération » a été remis à l'ensemble des conseillers municipaux.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. Le Maire à signer cette convention.

Le Conseil Municipal après délibération et vote à l'unanimité,

✓ **autorise M. Le Maire à signer la convention « de répartition des charges d'entretien des RD en agglomération »,**

6. Dissolution du syndicat de la maison forestière Ph. GUINIER

- MODALITÉS DE REPARTITION ENTRE LES COMMUNES MEMBRES

La clé de répartition de l'actif et du passif a été arrêtée par le comité syndical lors de la séance du 31 mars 2016. Il s'agit du pourcentage obtenu au prorata des surfaces des triages forestiers des communes (même base que celle retenue pour fixer les participations aux rôles de cotisations).

Communes	Superficies en ha	%
GUEBERSCHWIHR	475,15	10,53%
HATTSTATT	131,99	2,93%
HERRLISHEIM	8,67	0,19%
OSNBACH	244,07	5,41%
PFAFFENHEIM	607,89	13,47%
ROUFFACH	1 432,78	31,76%
SOULTZMATT	855,02	18,95%
WASSERBOURG	324,31	7,19%
WESTHALTEN	431,84	9,57%
TOTAL	4 511,72	100,00%

Le montant de la vente est désormais incorporé dans l'actif du syndicat. La répartition des liquidités, actif et passif et résultats se fera par le biais de Mme Blaison, Trésorière de Rouffach, dès réception de l'arrêté préfectoral de dissolution (voir annexe 01).

- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE CLÔTURE 2017

Le tableau ci-dessous résume les résultats par sections (voir annexe 01 pour répartition)

	Résultat à la clôture de l'exercice 2016	Part affectée à l'investissement en 2017	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture de l'exercice 2017
Investissement	10 046,05	0,00	160 079,51	170 125,56
Fonctionnement	24 598,52	0,00	- 897,41	23 701,11
TOTAL	34 644,57	0,00	159 182,10	193 826,67

- REPARTITION AUX COMMUNES MEMBRES

Les comptes d'actif et de passif restant ouverts à la date de la dissolution sont répartis entre les communes membres du syndicat intercommunal pour la construction et la gestion de la maison forestière Philibert Guinier selon les pourcentages suivants :

COMMUNES	%	REPARTITION EN €
GUEBERSCHWIHR	10,53%	20 409,95
HATTSTATT	2,93%	5 679,12
HERRLISHEIM	0,19%	368,27
OSENBACH	5,41%	10 486,02
PFAFFENHEIM	13,47%	26 108,46
ROUFFACH	31,76%	61 559,35
SOULTZMATT	18,95%	36 730,15
WASSERBOURG	7,19%	13 936,15
WESTHALTEN	9,57%	18 549,20
TOTAL	100,00 %	193 826,67

- DISSOLUTION DU SYNDICAT DE LA MAISON FORESTIÈRE Ph. GUINIER

Vu la code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5212-33, L5211-25-1 et L5211-26 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 février 1961 portant constitution du syndicat intercommunal pour la construction et l'entretien d'une maison forestière à Soultzmatt-Wintzfelden ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 91524 du 18 septembre 1989 portant modification des communes membres du syndicat intercommunal pour la construction et l'entretien d'une maison forestière près de Soultzmatt-Wintzfelden ;

Vu la délibération du comité syndical du 13/10/2017 P.07 décidant la dissolution du syndicat à compter de ce jour ;

Considérant qu'un syndicat peut être dissout par le consentement des organes délibérants de ses collectivités membres,

Le Conseil Municipal, après délibération et vote à l'unanimité,

- ✓ **approuve et adopte à l'unanimité la clé de répartition voté par le comité syndical,**
- ✓ **approuve et vote à l'unanimité le Compte Administratif de clôture 2017 du syndicat de la Maison Forestière Ph. Guinier à Wintzfelden,**
- ✓ **approuve et adopte le tableau de répartition du bilan établi par Madame Blaison, Trésorière de Rouffach,**
- ✓ **approuve et vote la dissolution du syndicat.**

7. Pétition pour défendre l'habitat social et ses locataires

Un courrier émanant d'Habitats de Haute Alsace a été remis à l'ensemble des conseillers municipaux.

Durant le Congrès Hlm de Strasbourg, des élus locaux ont lancé une pétition "Sauvons le logement social", qui réaffirme leur volonté de protéger durablement les locataires, le patrimoine HLM, les capacités d'investissement des bailleurs et l'emploi local face à la stratégie logement du Gouvernement.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. Le Maire à signer cette pétition.

Le Conseil Municipal après délibération et vote avec deux abstentions,

✓ **autorise M. Le Maire à signer la pétition « Sauvons le logement social »**

8. DIVERS - INFORMATIONS

DIVERS – INFORMATIONS

Conseil d'école : M. Le Maire fait un compte rendu rapide du conseil d'école. Ce dernier sera amené à se prononcer sur le fonctionnement des structures scolaires à la rentrée 2018, avant les vacances de printemps, choix qui devra être validé par le Conseil Municipal. C'est ainsi que sera prévue une réunion avec les parents des enfants des écoles de Guebenschwihr et Hattstatt le 26 janvier 2018 en salle Provence à Guebenschwihr, une réunion des conseils d'école le 09 février 2018 à l'école de Hattstatt, pour permettre au Conseil Municipal de proposer les nouveaux horaires à l'inspecteur d'académie. Il s'agira, pour les parents, de faire, majoritairement un choix entre la semaine de 4 jours et celle de 9 ½ journées, actuellement en vigueur, en tenant compte des impacts liés aux NAP, aussi bien, son organisation, son fonctionnement et l'organisation des transports scolaires.

Remerciements d'EFS pour la collecte : M. Le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de remerciements de l'établissement français du sang. La collecte organisée à Guebenschwihr a permis d'accueillir 43 donateurs de sang.

Décoration de Noël du village + chercher branches de sapin en forêt : M. GROSS, adjoint au Maire propose au Conseil Municipal de chercher les branches de sapin et les sapins le jeudi 16 novembre et jeudi 23 novembre 2017 le matin. La décoration du village se fera le samedi 25 novembre 2017 la journée et le samedi 2 décembre 2017.

Obtention 3^{ème} fleur : Une visite-conseil sera organisée avec un professionnel pour préparer au mieux le passage au niveau supérieur, en partenariat avec la Région Alsace.

Travaux anciennes écoles : La réfection des murs des salles sera réalisée lors de la journée citoyenne 2018

AGENDA :

Noël Solidarité : Samedi 25 et Dimanche 26 novembre 2017 au couvent St Marc

Fête de la Ste Cécile : Dimanche 26 novembre 2017 à la salle des fêtes du village

CAO : Jeudi 07 décembre 2017

Prochain conseil municipal : Lundi 11 décembre 2017

Noël Gourmand sous les Porches : Samedi 16 décembre 2017 en soirée

Fête des aînés : Mercredi 21 décembre 2017 à la Salle des Fêtes du village

Vœux : Dimanche 14 janvier 2018 à 11h00

Repas du Conseil Municipal : Vendredi 19 janvier 2018 à confirmer

Toutes ses informations sont également disponibles sur le site internet de la Commune : <http://www.guebenschwihr.alsace>

Clôture de la séance à 22h00